

PARKINGS ET STATIONNEMENT

À Mantes-la-Jolie, les possibilités de stationner sont nombreuses. Il existe plus de 5 000 places de parkings, en surface ou souterrain.

Le stationnement en surface



Cliquez pour zoomer

Il est divisé en deux ensembles :

ZONE ROUGE - CENTRE-VILLE

Stationnement payant de 9h à 12h30 et de 14h à 18h30, du lundi au samedi (sauf jours fériés)

Les **professionnels de santé** disposeront de **2 heures de stationnement gratuit** par jour en zone : **rouge**.

Zone Rouge	2022-2025
15 minutes	Gratuit
30 minutes	Gratuit
45 minutes	0.50 €
1 heure	1.00 €
1 h 30	2.50 €
2 h	4.00 €
2 h 30	12.00 €
3 h	35.00 €

ZONE BLEUE – AUTOUR DU CENTRE-VILLE

Stationnement payant de 9h à 12h30 et de 14h à 19h, du lundi au samedi (sauf jours fériés)

Zone Bleue	2022-2025
15 minutes	0.75 €
30 minutes	1.00 €
1 heure	1.50 €
2 h	2.50 €
3 h	3.50 €
4 h	5.50 €
5h	8.00 €
6h	12.00 €
6h 15	35.00 €

Les **professionnels de santé** peuvent stationner **gratuitement** par jour en zone : **bleue**.

De plus, le stationnement sur voirie sera totalement gratuit **6 jours** dans l'année :

- > 1 journée pour les soldes d'été;
- > 1 journée pour les soldes d'hiver;
- > 1 journée pour la Foire aux oignons ;
- > 1 journée pour les fêtes de fin d'année ;
- > 1 journée pour la fête des mères ;
- > 1 journée pour la fête des pères.

Le stationnement en surface pour les personnes à mobilité réduite

L'OFFRE DE STATIONNEMENT À MANTES-LA-JOLIE POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP : 171 PMR

[Télécharger le plan en cliquant > ICI <](#)



Les parkings

Selon l'abonnement souscrit à la *

Maison du Stationnement (<https://mantes-la-jolie.e-habitants.com/login>)

vous pouvez stationner dans les parkings "Interparking", de l'

Hôtel de ville (<https://www.interparking.fr/en/find-parking/HoteldeVille/>)

, de

Coeur de Mantes (<https://www.interparking.fr/en/find-parking/CoeurdeMantes/>)

, du

Normandie (<https://www.interparking.fr/en/find-parking/ParkingNormandie/>)

, du

Vieux Pilon (<https://www.interparking.fr/en/find-parking/parkingVieuxPilon/>)

. Vous pouvez également stationner au parking **

Indigo (<https://www.indigoneo.fr/fr/parkings/25216/parking-psr-gare>)

de la

Gare (<https://www.indigoneo.fr/fr/parkings/25216/parking-psr-gare>)

, ou bien celui de **Bretonneau** situé sous le **Centre Commercial Mantes 2**. Pour ce dernier, l'abonnement est à soucrire à l'Hôtel de ville ou en mairie de quartier.

Afin de contribuer à la dynamisation du centre de **Mantes-la-Jolie**, de nombreuses offres promotionnelles sont mises en place et vous permettent de bénéficier de conditions de stationnement avantageuses dans **les parkings du Centre-ville (Hôtel de ville, Normandie et Vieux Pilon)** :

- > gratuité du stationnement pendant 3h, de 19h à 22h, tous les vendredis et samedis
- > carte gratuite (la P.Card) offrant une remise de 30% sur le tarif horaire

S'y ajoutent des offres d'abonnement préférentielles, par exemple pour les télétravailleurs, les covoitureurs et les professionnels.

Sans limitation d'horaires tout au long de l'année, 24h/24h et 7j/7j.

***Maison du Stationnement, 13 bis place du Marché au Blé.**

Du mardi au samedi de 9h30 à 13h puis de 14h à 17h30.

S'inscrire et déclarer son véhicule :

<https://mantes-la-jolie.e-habitants.com/login> (<https://mantes-la-jolie.e-habitants.com/login>)

**** Les parkings Indigo ne sont pas gérés par la Ville mais par la Communauté Urbaine GPSEO.**



Plus d'info : [Interparking.fr](https://www.interparking-france.com/parking-mantes-la-jolie/fr/) (<https://www.interparking-france.com/parking-mantes-la-jolie/fr/>) (possibilité de réserver sa place à tarif réduit) | Tel : 09 70 14 01 11 ou contact-france@interparking.com

Stationner au cœur du **Val Fourré**, c'est désormais plus facile !

Sous le Centre Commercial Mantes 2, le Parking **Bretonneau** (Z1), ayant fait l'objet de travaux de rénovation pour un montant de 400 000 €, vous accueille **tous les jours de 9h à 20h**.

Les jours de marché (mardi, vendredi, dimanche), les **deux premières heures de stationnement sont gratuites**.

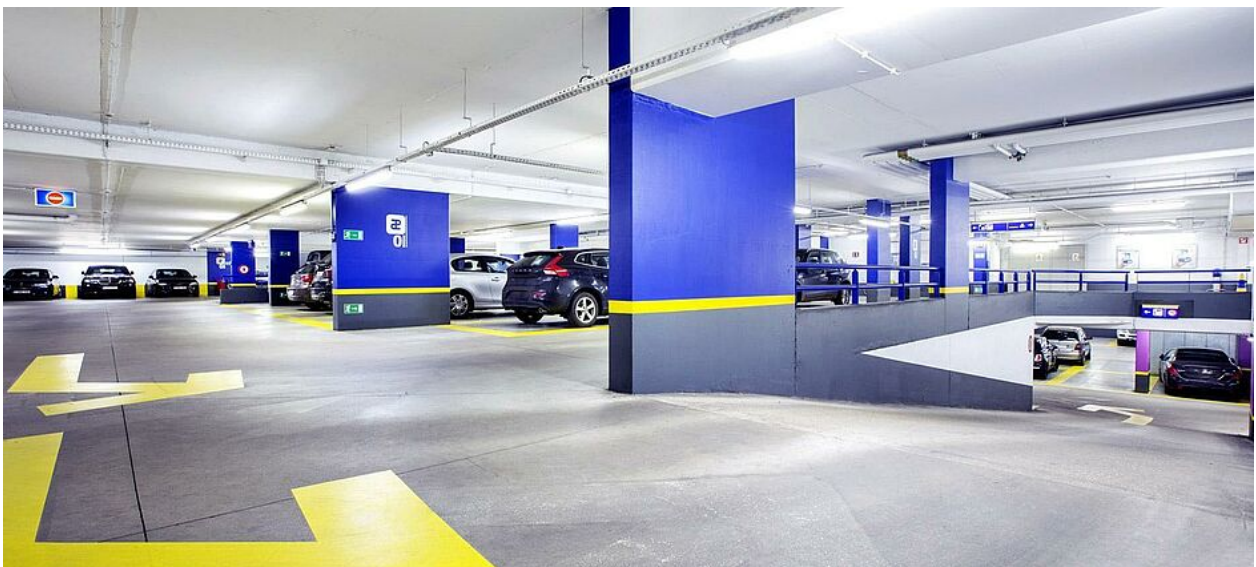
Par la suite, le tarif est de **30 cts par 15 minutes ou d'1€ l'heure complète**.

Les autres jours (lundi, mercredi, jeudi, samedi), la **première heure est gratuite** et les tarifs sont identiques. Vous avez la possibilité de choisir un abonnement à l'année. Il vous en coûtera **65€/mois** si vous êtes mantais.

Les abonnements concernant le parking Bretonneau sont à retirer à l'Hôtel de Ville ainsi qu'en mairie de quartier.

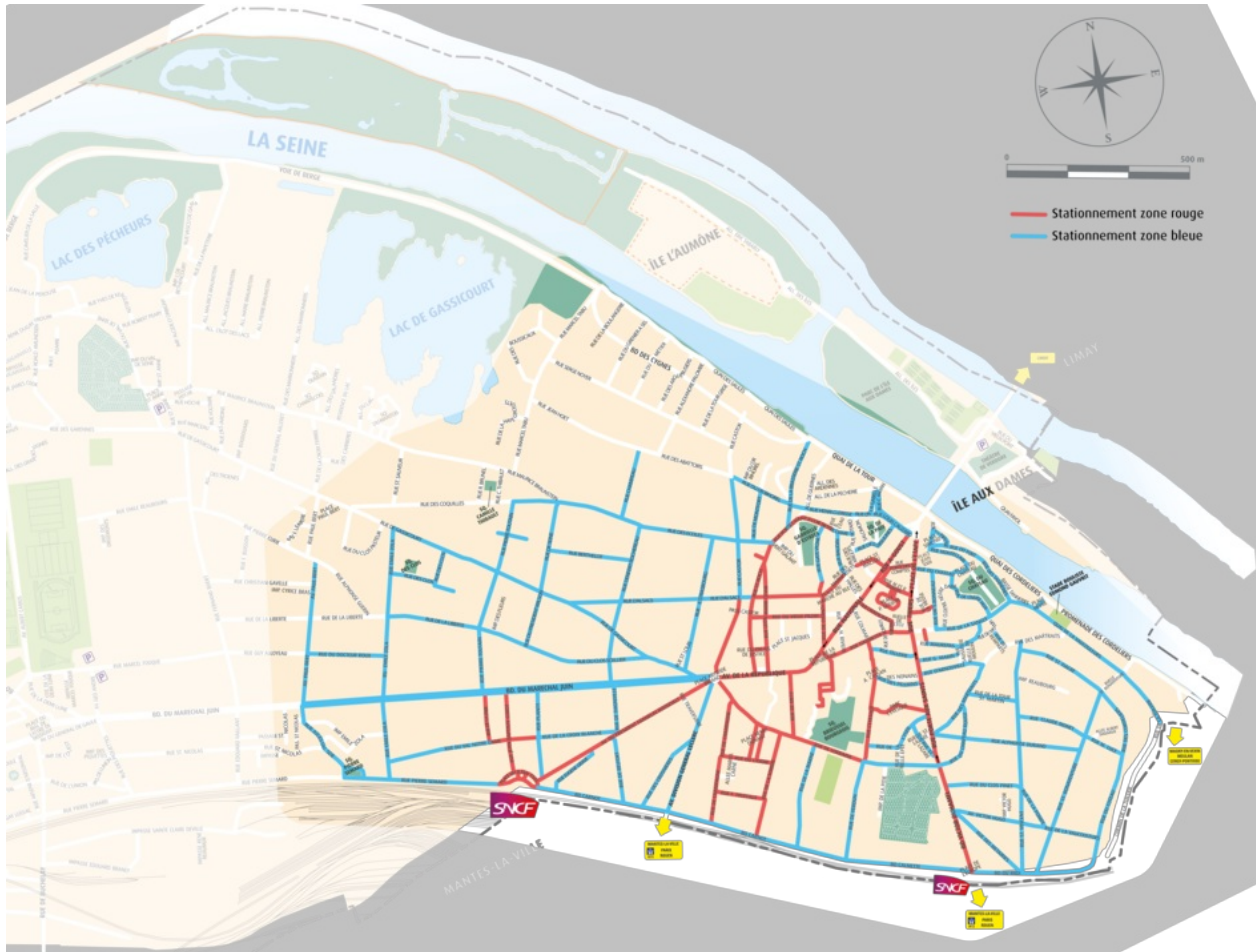


Parking Bretonneau. Rue du docteur Bretonneau. Ouvert tous les jours de 9h à 20h



Bons plans ! Abonnement résident ou entreprise

<https://www.manteslajolie.fr/projets-municipaux/transition-ecologique/mobilite-deplacements/parkings-et-stationnement?>



ABONNEMENT RÉSIDENT

Vous habitez dans les zones rouges et bleues ?

Cette vignette vous offre la possibilité de stationner sur les places situées en zone bleue.

Depuis le **3 janvier 2023**, son tarif est revu à la baisse.

Elle est dorénavant facturée au prix de **40 €/an, valable de date à date, (contre 60€ précédemment)**.

Disponible à la Maison du Stationnement située 13 bis, Place Marché au Blé.

Du Mardi au samedi de 9h30 à 13h puis de 14h à 17h30

S'inscrire et déclarer son véhicule :

<https://mantes-la-jolie.e-habitants.com/login> (<https://mantes-la-jolie.e-habitants.com/login>)

PIÈCES À FOURNIR

- Dernière taxe d'habitation
- Bail locatif pour les nouveaux arrivants

ou

- Attestation notariée de propriété

et

<https://www.manteslajolie.fr/projets-municipaux/transition-ecologique/mobilite-deplacements/parkings-et-stationnement?>

- › Justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture eau, gaz, électricité, téléphone fixe)
- › Carte grise de chacun des véhicules concernés à l'adresse du domicile
- › Véhicule de société : attestation de mise à disposition du véhicule



A compter du 22 mars, la vignette sur les abonnements résidentiels et professionnels 'es
Les habitants sont invités à venir à la Maison du Stationnement pour souscrire ou mettre
La démarche peut également être réalisée directement en ligne via la plateforme dédiée
[habitants.com/%2F&data=05%7C01%7CNPONSAR%40manteslajolie.fr%7Cf04d4f845ad545c1add608db2a1c4311%](https://mantes-la-jolie.e-habitants.com/%2F&data=05%7C01%7CNPONSAR%40manteslajolie.fr%7Cf04d4f845ad545c1add608db2a1c4311%7C)

ABONNEMENT ENTREPRISE

Vous êtes salarié dans une entreprise située en zone rouge ou bleue ? Cet abonnement, à la charge de votre employeur, permet à tous les salariés de stationner librement sur les places situées en zone bleue contre un forfait annuel de **300 €**, **valable de date à date**.

Disponible à la Maison du Stationnement située 13 bis, Place Marché au Blé.

Du Mardi au samedi de 9h30 à 13h puis de 14h à 17h30

S'inscrire et déclarer son véhicule :

<https://mantes-la-jolie.e-habitants.com/login> (<https://mantes-la-jolie.e-habitants.com/login>)

PIÈCES À FOURNIR

- › Extrait Kbis, taxe professionnelle ou déclaration de création d'association délivrée par la Sous-préfecture
- › Attestation de l'employeur précisant la liste des salariés de l'entreprise, association ou administration bénéficiaires de l'abonnement
- › Carte grise de chacun des véhicules concernés
- › Véhicule de société : attestation de mise à disposition du véhicule
- › Employeur particulier : preuve d'emploi du salarié concerné (contrat de travail, CESU, ... etc)

Depuis le **1^{er} janvier 2022**, les automobilistes dépassant le temps maximum autorisé sur une place de stationnement en **zone rouge** ou **bleue** doivent s'acquitter d'un forfait post-stationnement (FPS) : **35 €**

Ces mêmes règles s'appliquent pour les défauts de paiement de stationnement.

PLUS D'INFOS

- > www.interparking.fr (<http://www.interparking.fr/>)
ou sur
www.interparking.com (<http://www.interparking.com/>)
- > [www.interparking-france.com](https://www.interparking-france.com/https://www.interparking-france.com/parking-mantes-la-jolie/fr/) (<https://www.interparking-france.com/https://www.interparking-france.com/parking-mantes-la-jolie/fr/>)
: pour la réservation en ligne